



LA GAZETTE DE LA BOUCLE

N° 4 – 2026 – Avril 2026



COMMUNE DE JUMIÈGES

HORAIRES DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, les lundi, mercredi de 14 h à 17 h 30 et le vendredi de 14 h à 16 h 30

La mairie sera ouverte les samedis 11 et 25 avril 2026.

Tél : 02 35 37 24 15 / E-Mail: mairie@jumieges.fr

Site: www.jumieges.fr

<https://fr-fr.facebook.com/jumieges.fr/>

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un élu est joignable **uniquement en cas d'urgence**

au 02 35 37 24 15 le week-end.

Prochaine réunion du conseil municipal :

Le mardi 7 avril 2026 à 20 h 30.

COMMUNE DE JUMIÈGES

Ce dimanche 22 mars s'est tenue la première réunion du Conseil Municipal.

M. DELALANDRE Julien a été élu maire par les conseillers municipaux.

Voici la liste des adjoints et conseillers municipaux :

Mme LAGUERRE Farah, 1^{ère} Adjointe

M. BIDAUX Michaël, 2^{ème} Adjoint

Mme PORTAIL Nathalie, 3^{ème} Adjointe

M. BOQUET David, 4^{ème} Adjoint

Mme ROUQUETTE Sylvie, 5^{ème} Adjointe

Les conseillers municipaux :

Mme BENOIT Christel

Mme DUPERRON Maryline, Mme BOS Annie, M. LEMOINE

Jérémy, M. DELAUNEY Jonathan, M. SELLIER Xavier, M.

BEDUCHAUD William, Mme FERET Charlène, M. DHENNIN

Marvin, Mme ROSSIGNOL Emma, M. DUTHIL Gérard, M.

GOBIN Guerric, Mme PAIN Amélie

COMMUNE DU MESNIL-SOUS-JUMIÈGES

Vendredi 20 mars s'est tenue la première réunion du Conseil Municipal.

M. VEZIER Stéphane a été élu maire par les conseillers municipaux.

Voici la liste des adjoints :

Mme VEZIER Karine, 1^{ère} Adjointe

M. RASSELET Paul Charles, 2^{ème} Adjoint

Mme THUILLIER DUVAL Anne-Sophie, 3^{ème} Adjointe

M. JOUAN Yann, 4^{ème} Adjoint

Et des conseillers municipaux :

M. GRAIN Serge, M. PORTAIL Raynald, Conseiller délégué,

M. MAHIÉ Philippe, M. MARZIN Jean-Michel, Mme GUILBERT

Valérie, Mme DUDOUT Karine, Mme JEAN Rachel, M. DUPARC

Benjamin, Mme GRAIN Angèle, Mme AGNÈS Lucile

COMMUNE DU MESNIL-SOUS-JUMIÈGES

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 10 h - 12 h / 16 h - 18 h

Mardi : 10 h - 12 h / 16 h - 18 h

Jeudi : 10 h - 12 h / 16 h - 18 h

Tél : 02 35 37 94 65

E-mail : mairie@mesnilsousjumieges.net

Site : www.lemesnilsousjumieges.com

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

COMMUNE DE JUMIÈGES ET DU MESNIL-SOUS-JUMIÈGES

MOT DES MAIRES

Merci à toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales.

Tout au long de cette campagne, vos encouragements, vos échanges et votre soutien ont été une véritable motivation pour nos équipes.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui se sont déplacées pour voter.

Un grand merci également à l'ensemble des assesseurs, des scrutateurs et de nos colistiers pour leur engagement.

Merci encore à vous, électeurs, pour votre confiance.

Julien DELALANDRE, Maire de Jumièges.

Stéphane VÉZIER, Maire du Mesnil-sous-Jumièges.

COMMUNE DE JUMIÈGES MÉDIATHÈQUE



HORAIRES D'OUVERTURE :

Le mardi de 16 h à 18 h 30,

le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30,

le jeudi et le vendredi de 16 h à 18 h 30,

le samedi de 10 h à 12 h.

mediatheque@jumieges.fr – 02 35 37 75 36

Exposition :

Du 4 au 30 Avril de Mme. Levillain- Guyot Françoise.

"Objet en plâtre"

Les Ateliers de Christine :

Mercredi 8 à 10 h 30 "Venez fabriquer une poule".

Samedi 11 "Atelier tricot "

Vous avez envie de vous initier au tricot ou au crochet ?

Vous avez appris, mais vous ne pratiquez plus ?

Vous savez un peu, mais vous n'osez pas vous lancer dans un ouvrage seul(e) ?

Nous vous attendons...

B. NOËL et S. ROUQUETTE

COMMUNE DE JUMIÈGES

CCAS

La commune recherche des personnes souhaitant s'engager en tant que membres extérieurs au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Nous recherchons des personnes impliquées ou ayant une expérience dans les domaines suivants :

- L'insertion et la lutte contre les exclusions ;
- La représentation des retraités et des personnes âgées ;
- Les associations œuvrant en faveur des personnes en ; situation de handicap ;
- La représentation d'associations familiales ;
- Des personnes membres du tissu associatif local ;

Votre engagement permettra de contribuer activement aux actions sociales menées sur la commune et d'apporter votre expérience au service des habitants.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à nous écrire (obligatoire) avant le **06 avril 2026**, sous pli par recommandé avec accusé de réception, ou en déposant votre courrier au secrétariat de la mairie.

COMMUNE DE JUMIÈGES

APPEL A CANDIDATURES – MEMBRES

EXTERIEURS COMMISSIONS COMMUNALES

Afin d'associer les jumiégeois aux travaux et réflexions menés lors des commissions communales, certaines d'entre elles sont ouvertes aux membres extérieurs.

Si vous souhaitez contribuer à l'action locale en participant à l'une de ces commissions (environ une par trimestre), merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie, au **plus tard le 24 avril 2026**, en indiquant vos coordonnées postales et téléphoniques, votre adresse mail, et l'ordre de priorité si vous vous proposez pour participer à plusieurs commissions.

- Enfance et Vie scolaire
- Jeunesse et Sport
- Voirie, Sécurité, Patrimoine bâti, Cimetière
- Environnement et Cadre de vie
- Énergies renouvelables
- Jardins et Maisons fleuris
- Communication
- Tourisme et Vie économique
- Culture, Patrimoine et Animations

Les membres extérieurs choisis seront nommés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Merci à tous pour votre participation.

LE CONSEIL DU NOTAIRE

La majorité des couples se marie sans contrat de mariage.

Ils relèvent alors automatiquement du **régime de la communauté** réduite aux acquêts.

Ce régime est souvent choisi... sans être réellement connu.

Son fonctionnement est pourtant simple : **Il existe deux types de biens.**

• Ceux qui restent la **propriété personnelle de chacun** des époux appelés « **biens propres** ».

Il s'agit des biens possédés avant le mariage ou reçus par succession ou donation après le mariage.

• Ceux qui appartiennent en **commun aux époux**, appelés « **biens communs** ».

Il s'agit des biens acquis pendant le mariage à titre onéreux, et des revenus provenant tant de l'activité professionnelle des époux (salaires...), que ceux produits par des biens propres ou communs (loyer, intérêts des placements, dividendes...). Et ce qui est gagné et acquis pendant le mariage devient commun.

En pratique, cela signifie notamment que :

- les salaires sont communs, même versés sur un compte personnel,
- les revenus des biens personnels (comme des loyers) sont également communs.

Autrement dit, ce qui semble appartenir à l'un devient, en réalité, partagé. Ces règles peuvent surprendre.

Elles peuvent aussi générer des déséquilibres, notamment lorsque l'un des époux finance seul certains biens ou dispose de revenus plus importants.

Ces situations donnent lieu à des calculs complexes au moment du divorce ou du décès.

Et c'est précisément à ce moment-là que les époux découvrent le fonctionnement de leur régime.

Au-delà de l'organisation du patrimoine, d'autres questions essentielles doivent être posées :

- votre conjoint est-il suffisamment protégé ? pourra-t-il conserver le logement ?

- faut-il protéger un patrimoine personnel ou une activité professionnelle ?

Malheureusement, le régime légal répond rarement à vos objectifs.

Un contrat de mariage permet alors d'adapter les règles, d'anticiper les difficultés et de renforcer la protection de votre conjoint, notamment pour son logement et son niveau de vie.

Ne rien prévoir, c'est appliquer un cadre standard.

Prendre conseil, c'est faire des choix éclairés.

Le notaire est là pour vous expliquer le contrat de mariage et le changement de régime matrimonial avant qu'il ne soit trop tard.

Anticiper, c'est protéger.

COMMUNE DE JUMIÈGES

Appel à candidatures – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Dans le cadre du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), la commune recherche des administrés souhaitant s'impliquer dans cette instance.

La CCID, qui a un rôle consultatif, intervient en collaboration avec l'administration fiscale, à l'évaluation des valeurs locatives des logements et locaux professionnels de la commune. La commission se réunit généralement une fois par an. Les membres sont sollicités pour examiner des dossiers et donner leur avis.

Le Conseil Municipal doit proposer à l'administration fiscale 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants. 6 titulaires et 6 suppléants sont ensuite choisis par la Direction Régionale des Finances Publiques parmi les noms proposés.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune et avoir une bonne connaissance du territoire communal. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie avant **le 24 avril 2026**.

25 04 2026 **À la Ferme Foubert** 1136 rue du Quesney **9 h 18 h**

JUMIÈGES **ATELIERS GRATUITS !**

Bourse aux plantes

Entrée Libre

PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

✓ Vente, troc de plants, boutures, semences, arbres, légumes, ...

✓ Atelier Kokedama de 14 h à 18 h

✓ Toute la journée : Balades en calèche Ateliers pour enfants

Crêpes et boisson sur place

Organisée par la Commission Culture et Animations de la Mairie de JUMIÈGES
61 Place de la Mairie 76480 JUMIÈGES.
Tel : 02 35 37 24 15.
Courriel : administration@jumièges.fr
Inscriptions obligatoires avant le lundi 13 avril 2026.

POSTE MÉTÉO

RELEVÉ DU MOIS DE FÉVRIER

Pluviométrie : 139 mm.

Pour mémoire, il était tombé 148 mm en 1970,
147 mm en 1990 et 137 mm en 2020

Températures sous abri :

0° la plus basse le 15.

23° la plus haute le 25.

Le GR 34 fragilisé par les intempéries.

Le littoral et les sentiers côtiers sont victimes d'une érosion accélérée avec les pluies incessantes des derniers mois. Des pans de chemins de Grande Randonnée doivent être provisoirement fermés. La presqu'île de Crozon, zone la plus littorale du Finistère, a été particulièrement touchée.

Les épisodes tempétueux précédents n'avaient pas fait autant de mal à nos sols et à notre littoral, rappelle Didier Cadiou, responsable des patrimoines naturels et culturels pour la Mairie de Crozon.

Dans notre région, le GR21, long de 190 km entre le Tréport et le Havre, élu GR préféré des Français en 2020, est aussi impacté. Des aménagements sont faits régulièrement par le Département, car l'érosion ne faiblit pas. Le GR21 devra continuer à composer avec une nature en mouvement.

Le responsable, P. DESHAYES.

COMMUNE DE JUMIÈGES

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Le bureau d'information touristique sera ouvert :

- Mardi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00
- Mercredi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00.
- Dimanche de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00.
- Fermé le lundi

COMMUNE DE JUMIÈGES

CONCERT DE CHORALES D'ENFANTS

Vendredi 10 avril à 20h30 à l'église Saint-Valentin : concert des chœurs d'enfants Adagio et Moderato de la Maîtrise de Seine-Maritime.

Le chœur Moderato proposera le programme qu'il présentera ensuite à un concours international.

Entrée gratuite, participation libre au profit de la Fondation du Patrimoine en soutien aux travaux de restauration de l'édifice.

BALL - TRAP CLUB JUMIEGES - CALENDRIER COMPLET 2026

Entraînements & Compétitions

DATE	LIEU	DISCIPLINE	ACTIVITE
11-avr-26	JUMIEGES	DTL	Championnat Départemental DTL 09h00 - 13h00 / 13h45 - 18h30
25-avr-26	JUMIEGES	FU / DTL	Entraînement 14h - 18h30
09-mai-26	JUMIEGES	FU / DTL	Entraînement 14h - 18h30
23-mai-26	JUMIEGES	FU / DTL	Entraînement 14h - 18h30
06-juin-26	JUMIEGES	PARCOURS CH	Entraînement 14h - 18h30
20-juin-26	JUMIEGES	FU / DTL	Entraînement 14h - 18h30
04-juil-26	JUMIEGES	FU / DTL	Entraînement 14h - 18h30
18-juil-26	JUMIEGES	FU / DTL	Entraînement 14h - 18h30
01-août-26	JUMIEGES	FU / DTL	Entraînement 14h - 18h30
15-août-26	JUMIEGES	FU / DTL	Entraînement 14h - 18h30
29-août-26	JUMIEGES	FU / DTL	Entraînement 14h - 18h30
12-sept-26	JUMIEGES	FU / DTL	COUCOURS DTL JOURNEE COMPLETE CHALLENGE type FU FOULBEC ?
26-sept-26	JUMIEGES	FU / DTL	Journée OCTOBRE ROSE à confirmer
05-déc-26	JUMIEGES	FU / DTL	TELETHON 2025 de 09h30 à 18h00

MESSES

DE LA PAROISSE SAINT PHILIBERT

Jeudi 2 avril	18 h 00	Messe de la sainte Cène à Jumièges
Vendredi 3 avril	18 h 00	Messe de la passion à Jumièges
Samedi 4 avril	19 h 30	Veillée pascale à Jumièges
Dimanche 5 avril Pâques	10 h 30	Messe en famille à Duclair
Samedi 11 avril	10 h 30 18 h 30	Messe à Anneville Messe au Trait
Dimanche 12 avril	10 h 30	Messe à Duclair
Samedi 18 avril	10 h 30 18 h 30	Messe à Berville Messe à St Paër
Dimanche 19 avril	10 h 30	Messe à Duclair
Samedi 25 avril	10 h 30 18 h 30	Messe à Yville Messe à Ste Marguerite
Dimanche 26 avril	10 h 30	Messe à Duclair

O. PORTAIL

COMMUNE DE JUMIÈGES

**LUTTE CONTRE
LES FRELONS ASIATIQUES**
À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2026



Frelon asiatique Frelon Européen

✓ Aide destinée aux propriétaires de logements ou terrains situés à Jumièges uniquement sur la destruction des nids de frelons asiatiques.
✓ Intervention obligatoirement réalisée par une entreprise agréée (Listes : www.frelonasiatique76.fr - ☎ 02 77 64 54 27)

Montant de l'aide :
→ 30 % du coût de l'intervention
→ Plafond : 30 € par intervention

Démarches :
Se présenter en mairie avec :
• un RIB
• la facture acquittée d'une entreprise agréée suite à une intervention réalisée en 2026 sur un terrain à Jumièges

Aide cumulée avec d'autres aides, dans la limite du coût total de l'intervention.

AGISSONS ENSEMBLE !

FOIRE À TOUT

Organisée par le Football Boucle de Seine

DIMANCHE 17 MAI 2026

Place Joseph Lefebvre - Le MESNIL SOUS JUMIÈGES

(A proximité de la base de plein air)

Participations
2,50 €
Prox
3,50 €

le mètre
linéaire

Inscriptions/Contact
06 99 78 79 21



COMMUNE DE JUMIÈGES

JEUX INTER-VILLAGES

Envie de passer un moment festif en famille ou entre amis ? Venez participer aux 1^{ers} jeux inter-villages organisés à Sainte-Marguerite-sur-Duclair.

Regroupez-vous afin de constituer une équipe de 6 personnes (3 adultes et 3 enfants) et défiez les autres participants sur des parcours d'obstacles, tir à la corde, course en sacs...

7 JUIN 2026
Inter-Villages

STADE DE FOOT  **SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR**

NOMBREUSES EPREUVES

4 VILLAGES
SMSD
JUMIÈGES
RIVES EN SEINE
ST PIERRE DE VARENGEVILLE

 RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

RIVES EN SEINE

JUMIÈGES

SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE

ENTOURNE LA VILLE REPRESENTANTE



PLACES LIMITÉES
PAR VILLAGE

NOM DE L'EQUIPE :

MAIL ET TELEPHONE DU CONTACT :

NOM PRENOM	AGE	TAILLE T-SHIRT

FRAIS
D'INSCRIPTION

30€
CHQ ESP VIRT

3 ADULTES
3 ENFANTS
(8 À 12 ANS)

**FLYER A RETOURNER OBLIGATOIREMENT
AVEC LE RÉGLEMENT POUR VALIDER L'INSCRIPTION
DATE LIMITE D'INSCRIPTION 30 AVRIL 2026**

NOUS VOUS CONFIRMERONS LA VALIDATION DE L'INSCRIPTION PAR MAIL ET VOUS RECEVREZ LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA JOURNÉE AVEC LES HORAIRES



ASSOCIATION DES PETITES MAINS - 10 ROUTE DE ST WANDRILLE 76480 SMSD

AURÉLIE : 06.46.86.00.07 GWENDOLINE : 06.99.20.05.21

RIB FR76 1027 8021 4600 0211 5040 168 CMCIFR2A